

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne

15, avenue du Général de Gaulle
BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

Cabinet d'Avocats PREVOT Muriel

794, route de Baduel
97300 CAYENNE

V/REF :

N/REF : 2008 B 170 / 2018-B-81

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Cayenne certifie qu'il a reçu le 23/01/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2017.

Concernant la société

3G2M
Société à responsabilité limitée
1 avenue Wolfgang Amadeus Mozart
97310 Kourou

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-81 le 23/01/2018

R.C.S. CAYENNE TMC 504 198 763 (2008 B 170)

Fait à Cayenne le 23/01/2018,

Le Greffier

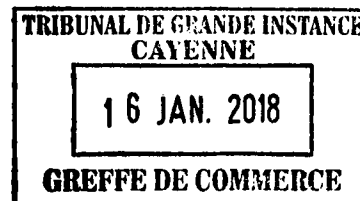


2018881

23/01/2018



3G2M
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 6.000 euros
SIEGE SOCIAL : 1 rue Mozart – BP 228
97376 KOUROU CEDEX
RCS : CAYENNE 504 198 763



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE**

L'an deux mil dix-sept,
Le 21 décembre,
A 14 heures,

Monsieur MADELEINE Kévin, associé unique de la société «3G2M » société à responsabilité limitée au capital de 6.000 euros, dont le siège social est 1 rue Mozart – BP 228, 97376 KOUROU CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 504 198 763, a pris les décisions ci-dessous d'après l'ordre du jour suivant :

1) Décision du ressort de l'assemblée générale ordinaire annuelle

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2015, le 30 Juin 2016, le 30 Juin 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016, le 30 juin 2017,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et décision à cet égard,
- Décision à prendre concernant l'inscription de deux enseignes,

2) Décision du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

- Transfert du siège social,
- Modification corrélatrice de l'article 4 des statuts,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice social en cours,
- Modification corrélatrice de l'article 26 des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MADELEINE Kévin, gérant associé.

L'associé unique dépose sur le bureau les documents suivants :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2015, au 30 juin 2016 et au 30 juin 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

ML.

- un exemplaire des statuts.

1) Décision du ressort de l'assemblée générale ordinaire annuelle

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016, le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il approuve les dépenses ou charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui apparaissent dans les comptes de la société au 30 juin 2015, pour un montant total de 2.458 euros correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles, ainsi que l'imposition qui en résulte.

Il constate qu'aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'apparaît dans les comptes de la société au 30 juin 2016.

Il approuve les dépenses ou charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui apparaissent dans les comptes de la société au 30 juin 2017, pour un montant total de 1.108 euros correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles, ainsi que l'imposition qui en résulte.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2015 font apparaître un bénéfice de 310 739 euros, et décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau »

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2016 font apparaître un bénéfice de 232 545 euros, et décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau »

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017 font apparaître un bénéfice de 361 635 euros, et décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau »

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions intervenues au cours des exercices clos le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de procéder ou faire procéder à l'inscription de deux enseignes :

- Transport Madeleine
- Trans Hélène

En conséquence, l'associé unique donne tous pouvoirs à Mr MADELEINE Kévin, es qualité de gérant, à l'effet de signer tous actes, pièces et documents, et d'une manière générale faire le nécessaire pour mener à bien cette opération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M -

2) Décision du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, sur la base du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 1 rue Mozart – BP 228, 97376 KOUROU CEDEX au 3 rue Ferjus Antoinette, 97310 KOUROU et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts relatif au siège social sera ainsi modifié :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **3 rue Ferjus Antoinette, 97310 KOUROU**

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} Janvier et 31 décembre de chaque année, et de réduire ainsi de 6 mois l'exercice social en cours, qui aura ainsi une durée exceptionnellenent courte de 6 mois recouvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 Décembre 2017.

En conséquence le prochain exercice social de la société sera clos le 31 Décembre 2017 au lieu du 30 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 27 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 26 : EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le **1^{er} Janvier pour se terminer le 31 Décembre de chaque année.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M.

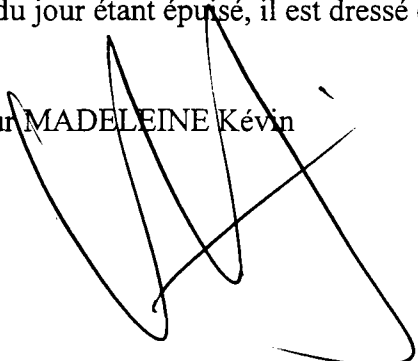
QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

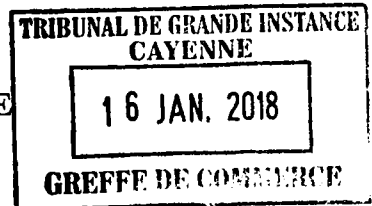
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur MADELEINE Kévin



3G2M
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 6.000 euros
SIEGE SOCIAL : 3 rue Ferjus Antoinette
97310 KOUROU
RCS : CAYENNE 504 198 763



POUVOIR

Je soussigné :

Monsieur MADELEINE Kévin

Agissant en qualité de gérant de la société "3G2M" société à responsabilité limitée au capital de 6.000 euros, dont le siège social est 3 rue Ferjus Antoinette, 97310 KOUROU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAYENNE sous le numéro 504 198 763,

Donne par les présentes pouvoir à :

Maître PREVOT Muriel
Avocat à la Cour
Demeurant PK 2 route de Baduel,
97300 CAYENNE

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de CAYENNE tous dépôts, immatriculations, modifications au Registre du Commerce et des Sociétés de CAYENNE suite à l'assemblée générale mixte réunie le 21 décembre 2017.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Cayenne
Le 21 décembre 2017



2018B81
23/01/2018

Certifié Conforme
à l'Original

GRIP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN - ACTIF



Dénomination de l'entreprise : SARL 3G2M Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Adresse de l'entreprise : 60, rue EDJIDE DUCHESNE BUREAU N° 11 97310 KOUROU Durée de l'exercice précédent : 12

SIRET : 5 0 4 1 9 8 7 6 3 0 0 0 1 4

N°ant : ☐

Exercice clos le : 31/01/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE CAYENNE	1 633	AC	1 633
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires 16 JAN. 2018	28 192	AG	26 435 1 757
	Fonds commercial (I) AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	85 000	AO	85 000
	Constructions AP	6 881	AQ	87 6 794
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	14 214	AS	13 191 1 023
	Autres immobilisations corporelles AT	287 824	AU	177 659 110 165
	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU	232 450	CV	232 450
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF	2 300	BG	2 300
	Autres immobilisations financières * BH	25 997	BI	25 997
TOTAL (II) BJ		684 491	BK	217 372 467 119
STOCKS	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
	En cours de production de biens BN		BO	
	En cours de production de services BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT	6 464	BU	6 464
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	116	BW	116
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 060 131	BY	586 649 473 482
	Autres créances (3) BZ	299 467	CA	299 467
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
DIVERS	Valuers mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
	Disponibilités CF	567 719	CG	567 719
	Charges constatées d'avance (3)* CH	22 429	CI	22 429
TOTAL (III) CJ		1 956 327	CK	586 649 1 369 677
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	2 640 818	1A	804 021 1 836 796

Revenus : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Chose de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SARL 3G2M		Néant ☐			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 000.....)			DA	6 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	994		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	1 046 052		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	361 635		
	Subventions d'investissement			DJ	18 289		
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	1 432 970		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	57 178		
	Provisions pour charges			DQ	67 000		
	TOTAL (III)			DR	124 178		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	33 537		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	656		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	48 030		
	Dettes fiscales et sociales			DY	183 238		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régular.	Autres dettes			EA	14 187		
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	279 648			
(V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 836 796			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	261 310		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3G2M						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
			FG	772 801	FH	1 452	FI	774 253
		services *	FJ	772 801	FK	1 452	FL	774 253
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 233 159	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	17 942	
Autres produits (1) (11)					FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 025 355	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	147 751	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 624	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	879 482	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	51 223	
	Salaires et traitements *					FY	494 609	
	Charges sociales (10)					FZ	97 234	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	56 718	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	70 730		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	50 000			
	Autres charges (12)			GE	758			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 850 129
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	175 225
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 842	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 046	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	3 888	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	2 431	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 431
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 456	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	176 682	

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3G2M		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	9 290		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	237 521		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	246 811		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	3 390		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	17 141		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	20 530		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	226 281	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	41 328	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 276 054	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 914 419	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	361 635	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont :	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont :	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	5 384	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	38 762	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	758	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	38 762
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
REMB ASS					3 387	
REGUL FOURN S/EXC ANT					5 904	
CESSION IMMOB					82 478	
QUOTE PART SUBV VIRE AU RESULTA					9 977	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 1 633 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 633		1 633	%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 633		1 633	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 684 491 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 305	1 520		29 825
Immobilisations corporelles	408 434	11 225	25 740	393 919
Immobilisations financières	83 615	177 132		260 747
TOTAL	520 354	189 877	25 740	684 491

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 217 372 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	25 594	841		26 435
Immobilisations corporelles	143 659	55 878	8 599	190 937
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	169 253	56 718	8 599	217 372

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	1 633	0	1 633	Non amortiss.
Concessions et droits similaires	28 192	26 435	1 757	de 1 à 10 ans
Terrains	85 000	0	85 000	Non amortiss.
Agenc.const.sol autr	6 881	87	6 794	7 ans
Matériel et outillage	12 340	12 340	0	3 ans
Matériel industriel	1 874	852	1 023	5 ans
Installation general cayenne	15 897	4 553	11 344	de 5 à 10 ans
Installation general kourou	51 239	26 612	24 627	de 3 à 10 ans
Installations sur bus	42 917	27 638	15 279	5 ans
Materiel roulant	57 365	37 202	20 163	Non amortiss.
Materiel roulant trans-helene	18 930	13 030	5 900	5 ans
Mat bureau et info	10 526	9 780	745	de 3 à 5 ans
Mat bureau et info cayenne	500	500	0	de 3 à 5 ans
Mat bureau et info kourou	68 437	44 174	24 263	de 3 à 10 ans
Mobilier bureau cayenne	3 568	2 730	838	de 3 à 5 ans
Mobilier bureau kourou	18 446	11 440	7 006	de 3 à 5 ans

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 14/11/2017

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

TOTAL	423 744	217 372	206 372
-------	---------	---------	---------

3.2.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 1 410 325 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	28 297		28 297
Actif circulant & charges d'avance	1 382 028	1 382 028	
TOTAL	1 410 325	1 382 028	28 297

3.4 - Provisions pour dépréciation = 586 649 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	515 919	70 730			586 649
Comptes financiers					
Total	515 919	70 730			586 649

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 138 874 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	38 367
Autres créances	100 508
Disponibilités	
TOTAL	138 874

3.6 - Charges constatées d'avance = 22 429 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 14/11/2017

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 6 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	60,00	6 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	60,00	6 000

4.2 - Provisions = 124 178 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	86 736	50 000	12 558		124 178
TOTAL	86 736	50 000	12 558		124 178

4.3 - Etat des dettes = 279 648 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	33 537	15 200	18 338	
Dettes financières diverses	656	656		
Fournisseurs	48 030	48 030		
Dettes fiscales & sociales	183 238	183 238		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	14 187	14 187		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	279 648	261 310	18 338	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 25 961 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 841
Dettes fiscales & sociales	14 120
Autres dettes	
TOTAL	25 961

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 774 253 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	561 178	72,48 %
Produits des activités annexes	213 405	27,56 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-330	-0,04 %
TOTAL	774 253	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 41 328 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	175 225	57 476	117 749
Résultat financier	1 456		1 456
Résultat exceptionnel	226 281		226 281
Participation des salariés			
TOTAL	402 963	41 328	361 635

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 138 874 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	38 367
Clients fact. a etab(418100)	38 367
Autres créances :	100 508
Produits a recevoir(448700)	100 508
TOTAL	138 874

8.2 - Charges constatées d'avance = 22 429 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	22 429
TOTAL	22 429

8.3 - Charges à payer = 25 961 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	11 841
Fournisseurs fact à recevoir(408100)	11 841
Dettes fiscales et sociales :	14 120
Prov cp(428200)	11 410
Charge s/conge payer(438200)	2 389
Mutuelle entreprise(438610)	321
TOTAL	25 961

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 14/11/2017

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2017 12 mois	30/06/2016 12 mois	30/06/2015 12 mois	30/06/2014 12 mois	30/06/2013 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	774 253	668 040	753 568	536 727	520 165
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	567 853	571 683	743 210	236 656	136 729
c) Impôt sur les bénéfices	57 476	21 663	14 276	5 881	3 828
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	510 377	550 020	728 934	230 774	132 901
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	345 487	232 545	310 739	201 975	123 775
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	5 104	5 500	7 289	2 308	1 329
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3 455	2 325	3 107	2 020	1 238
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	494 609	808 330	959 733	497 648	119 295
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	97 234	108 381	135 731	74 998	23 526

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 14/11/2017

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) - Participations (10 à 50 % du capital détenu) B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic. - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères - Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères										

Observations complémentaires

Désignation de l'entreprise : SARL 3G2M		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice clos le : 30/06/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WB 361 635		
	de son conjoint		moins part déductible *		WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD 321	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE 1 108	XE 16 429	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG 15 000		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sextes D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)	XX	XW 80	
	Amendes et pénalités		WJ 80	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)		Y7 41 328				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8		
			- Imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR 419 472	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WU		
			- Imposées au taux de 0 %		WV		
			- Imposées au taux de 19 %		WH		
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WP		
			- Imputées sur les déficits antérieurs		WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		XB				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						I6	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	WZ		
Produit net des actions et parts d'intérêts :						XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonération *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	XF	
		Pôle de compétitivité hntu CICE (art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilier cotée (art. 208 C)	K3		
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	PA	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)		XC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						PC	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI	XG 274 521	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
					TOTAL II	XH 274 521	
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (II moins II)		XL	144 951	XJ	
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	144 951	XO	

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 14/11/2017

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 836 796,17 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 361 634,60 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/11/2017 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réserve aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 1 633 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 633		1 633	%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 633		1 633	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 684 491 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 305	1 520		29 825
Immobilisations corporelles	408 434	11 225	25 740	393 919
Immobilisations financières	83 615	177 132		260 747
TOTAL	520 354	189 877	25 740	684 491

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 217 372 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	25 594	841		26 435
Immobilisations corporelles	143 659	55 878	8 599	190 937
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	169 253	56 718	8 599	217 372

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	1 633	0	1 633	Non amortiss.
Concessions et droits similaires	28 192	26 435	1 757	de 1 à 10 ans
Terrains	85 000	0	85 000	Non amortiss.
Agenc.const.sol autr	6 881	87	6 794	7 ans
Matériel et outillage	12 340	12 340	0	3 ans
Matériel industriel	1 874	852	1 023	5 ans
Installation general cayenne	15 897	4 553	11 344	de 5 à 10 ans
Installation general kourou	51 239	26 612	24 627	de 3 à 10 ans
Installations sur bus	42 917	27 638	15 279	5 ans
Matériel roulant	57 365	37 202	20 163	Non amortiss.
Materiel roulant trans-helene	18 930	13 030	5 900	5 ans
Mat bureau et info	10 526	9 780	745	de 3 à 5 ans
Mat bureau et info cayenne	500	500	0	de 3 à 5 ans
Mat bureau et info kourou	68 437	44 174	24 263	de 3 à 10 ans
Mobilier bureau cayenne	3 568	2 730	838	de 3 à 5 ans
Mobilier bureau kourou	18 446	11 440	7 006	de 3 à 5 ans

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 14/11/2017

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

TOTAL	423 744	217 372	206 372
-------	---------	---------	---------

3.2.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 1 410 325 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	28 297		28 297
Actif circulant & charges d'avance	1 382 028	1 382 028	
TOTAL	1 410 325	1 382 028	28 297

3.4 - Provisions pour dépréciation = 586 649 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	515 919	70 730			586 649
Comptes financiers					
Total	515 919	70 730			586 649

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 138 874 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	38 367
Autres créances	100 508
Disponibilités	
TOTAL	138 874

3.6 - Charges constatées d'avance = 22 429 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 14/11/2017

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 6 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	60,00	6 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	60,00	6 000

4.2 - Provisions = 124 178 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	86 736	50 000	12 558		124 178
TOTAL	86 736	50 000	12 558		124 178

4.3 - Etat des dettes = 279 648 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	33 537	15 200	18 338	
Dettes financières diverses	656	656		
Fournisseurs	48 030	48 030		
Dettes fiscales & sociales	183 238	183 238		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	14 187	14 187		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	279 648	261 310	18 338	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 25 961 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 841
Dettes fiscales & sociales	14 120
Autres dettes	
TOTAL	25 961

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 14/11/2017

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 774 253 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	561 178	72,48 %
Produits des activités annexes	213 405	27,56 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-330	-0,04 %
TOTAL	774 253	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 41 328 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	175 225	57 476	117 749
Résultat financier	1 456		1 456
Résultat exceptionnel	226 281		226 281
Participation des salariés			
TOTAL	402 963	41 328	361 635

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 138 874 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	38 367
Clients fact. a etab(418100)	38 367
Autres créances :	100 508
Produits a recevoir(448700)	100 508
TOTAL	138 874

8.2 - Charges constatées d'avance = 22 429 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	22 429
TOTAL	22 429

8.3 - Charges à payer = 25 961 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	11 841
Fournisseurs fact à recevoir(408100)	11 841
Dettes fiscales et sociales :	14 120
Prov cp(428200)	11 410
Charge s/conge payer(438200)	2 389
Mutuelle entreprise(438610)	321
TOTAL	25 961

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 14/11/2017

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 14/11/2017

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2017 12 mois	30/06/2016 12 mois	30/06/2015 12 mois	30/06/2014 12 mois	30/06/2013 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	774 253	668 040	753 568	536 727	520 165
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	567 853	571 683	743 210	236 656	136 729
c) Impôt sur les bénéfices	57 476	21 663	14 276	5 881	3 828
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	510 377	550 020	728 934	230 774	132 901
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	345 487	232 545	310 739	201 975	123 775
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	5 104	5 500	7 289	2 308	1 329
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3 455	2 325	3 107	2 020	1 238
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	494 609	808 330	959 733	497 648	119 295
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	97 234	108 381	135 731	74 998	23 526

Observations complémentaires

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 14/11/2017

[illegible]

Observations complémentaires